

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1515

présenté par
M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2, par les mots suivants :

« , en prenant en compte les différents vecteurs que sont l'électricité, le biogaz et les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} générations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que l'Ademe considère que la valorisation du biogaz carburant est parmi les plus vertueuses en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air, il n'existe à ce jour aucun soutien public spécifique pour cette valorisation. Pourtant, son déploiement suppose d'investir dans des infrastructures d'avitaillement et de flotte dédiées.

Le présent amendement vise donc à permettre l'intégration du biogaz carburant dans les dispositions existantes en matière de soutien aux biocarburants liquides, telles que la possibilité pour les distributeurs de valoriser le biogaz dans les obligations d'incorporation de biocarburant.